

ACTION URGENTE

UN PROFESSEUR OUIGHOUR RISQUE D'ÊTRE EXÉCUTÉ À TOUT MOMENT

Les autorités chinoises pourraient procéder très prochainement à l'exécution de Tashpolat Tiyip, éminent universitaire ouïghour, déclaré coupable à l'issue d'un procès secret d'une iniquité flagrante. Soumis à une disparition forcée en 2017, il est détenu arbitrairement depuis lors. Aucune information n'a été communiquée sur les faits qui lui sont reprochés ni sur la procédure intentée à son encontre, et on ne connaît toujours pas son lieu de détention.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping
Zhongnanhai Xichangan'jie Xichengqu
Beijing Shi 100741
Chine
Fax : +86 10 6238 1025
Courriel : english@mail.gov.cn

Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir intervenir de toute urgence en faveur de **Tashpolat Tiyip**, ancien président de l'université du Xinjiang.

Tashpolat Tiyip a été arrêté en 2017, alors qu'il se rendait à une conférence en Allemagne en compagnie d'un groupe d'étudiants. Il est maintenu en détention depuis lors, sans que l'on sache où il se trouve.

Selon les informations reçues par Amnesty International, cet homme a été déclaré coupable de « séparatisme » à l'issue d'une procédure d'une iniquité flagrante et entourée de secret, puis condamné à la peine capitale assortie d'un « sursis », ce qui signifie que cette sentence devrait être commuée en réclusion à perpétuité après deux années sans autre infraction.

C'est pourquoi je vous demande :

- **d'annuler immédiatement les projets d'exécution de Tashpolat Tiyip ;**
- **de libérer sans condition cet homme, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Tashpolat Tiyip est un géographe connu pour ses travaux de recherche sur l'impact de la désertification sur l'environnement du Xinjiang. Il a été nommé au poste de président de l'université du Xinjiang en 2010. En mars 2017, il a été arrêté à l'aéroport international de Pékin alors qu'il se rendait en Allemagne en compagnie d'étudiants. Il aurait été condamné à mort pour séparatisme, la peine étant assortie d'un sursis de deux années. Le 27 décembre 2019, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a démenti ces informations, affirmant que Tashpolat Tiyip était soupçonné de corruption, et qu'il n'avait pas encore été jugé.

Les Ouïghours sont une minorité ethnique principalement de confession musulmane. Ils vivent surtout dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine. Depuis les années 1980, ils sont la cible de violations graves et systématiques des droits humains : arrestations et incarcérations arbitraires, détention au secret, restrictions de la liberté de religion et de l'exercice des droits sociaux et culturels, notamment. Les autorités locales continuent de contrôler étroitement la pratique religieuse, y compris en interdisant à tous les fonctionnaires et aux mineurs de moins de 18 ans de fréquenter les mosquées. Les politiques gouvernementales chinoises limitent l'usage de la langue ouïghoure, imposent des restrictions sévères à la liberté religieuse et soutiennent l'arrivée en masse de migrants hans dans la région.

En mai 2014, une campagne visant à « frapper fort » a été lancée pour un an au Xinjiang. Les autorités ont privilégié les arrestations expéditives, les procès rapides et les condamnations collectives d'Ouïghours. Le gouvernement a appelé à un renforcement de la « coopération » entre le parquet et les tribunaux, ce qui a avivé les craintes quant à l'équité des procès. La campagne visant à « frapper fort » a été prolongée dans les années qui ont suivi, et les autorités ont nettement augmenté les dépenses allouées à la police. De nombreux Ouïghours ont alors décidé de fuir le pays. Les autorités chinoises ont répliqué en harcelant leurs proches afin de faire pression sur eux pour qu'ils reviennent, et en s'efforçant de limiter les activités des militants politiques et des défenseurs des droits humains ouïghours à l'étranger. De nombreux Ouïghours vivant à l'étranger, et notamment les demandeurs d'asile et les réfugiés, craignent d'autant plus le renvoi forcé en Chine. Ces dernières années, des dizaines de demandeurs d'asile ouïghours ont été renvoyés de force vers la Chine depuis des pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie centrale.

Les médias ont fait état de l'ampleur et de la sévérité des nouvelles mesures en matière de sécurité qui ont été appliquées depuis l'arrivée au pouvoir, en 2016, de Chen Quanguo, le nouveau secrétaire du parti au Xinjiang ; plus de 90 000 postes liés à la sécurité ont ainsi été annoncés en l'espace d'un an. En octobre 2016, ils ont relayé de nombreuses informations faisant état de la confiscation de passeports ouïghours par les autorités de la région dans le but de limiter davantage encore le droit de circuler librement. En mars 2017, les autorités du Xinjiang ont adopté le « Règlement de lutte contre l'extrémisme », qui définit et interdit un large éventail de comportements qualifiés d'« extrémistes », tels que la « diffusion de pensées extrémistes », le fait de critiquer ou de refuser d'écouter ou de regarder des émissions de la radio et de la télévision publiques, le port de la burqa, le port d'une barbe « anormale », le fait de s'opposer aux politiques nationales, et la publication, le téléchargement, le stockage et la lecture d'articles, de publications ou de matériel audiovisuel présentant un « contenu extrémiste ». Cette réglementation a en outre instauré un « système de responsabilisation » destiné aux cadres du gouvernement pour les activités de « lutte contre l'extrémisme », et mis en place une évaluation annuelle de leurs performances. Selon Radio Free Asia, les autorités chinoises ont commencé en mai 2017 à contraindre des Ouïghours étudiant dans des universités à l'étranger à rentrer en Chine. Début juillet 2017, quelque 200 Ouïghours ont été arrêtés en Égypte sur ordre des autorités chinoises, et l'on reste sans nouvelles de 16 d'entre eux qui ont été renvoyés de force dans leur pays.

Amnesty International demeure également préoccupée par le secret qui entoure le recours à la peine de mort au Xinjiang, dans le contexte des mesures de sécurité renforcées appliquées dans le cadre des campagnes visant à « frapper fort ». Ces campagnes impliquent généralement une augmentation du recours à la peine de mort, et des universitaires ont critiqué la procédure appliquée à cause de l'absence de garanties en matière d'équité des procès et du risque d'« exécutions injustifiées » qu'elle implique.

Dans une enquête approfondie publiée en avril 2017 et intitulée *China's Deadly Secrets*, Amnesty International montre que les autorités chinoises, qui prétendent pourtant améliorer la transparence du système judiciaire, ont instauré un dispositif complexe pour masquer l'ampleur réelle des exécutions. Au cours de cette enquête, l'organisation a découvert que plusieurs centaines d'exécutions rapportées par les médias publics ne figurent pas sur China Judgements Online, la base de données nationale de la justice accessible sur Internet, alors que ces cas devraient y être recensés au regard de la réglementation chinoise. Étaient tout particulièrement concernées les affaires portant sur la région du Xinjiang où l'accusé encourt la peine de mort. Amnesty International est opposée en toutes circonstances et de manière inconditionnelle à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie. Elle milite depuis plus de 40 ans en faveur de l'abolition de ce châtiment dans le monde entier.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, chinois

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 31 mai 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Tashpolat Tiyip (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :

<https://www.amnesty.org/download/Documents/ASA1710062019FRENCH.pdf>